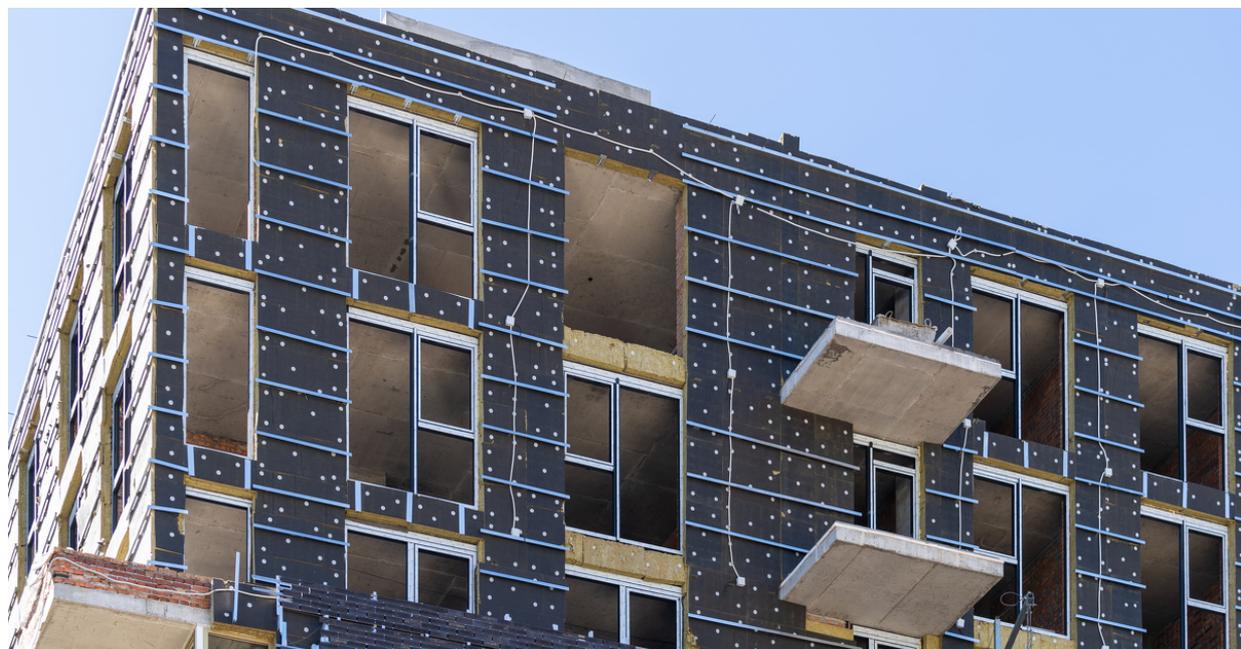




L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Effinergie lance son nouveau label BBC Rénovation

À compter de septembre, Effinergie lancera son nouveau label BBC Rénovation des bâtiments. Celui-ci conforte un niveau basse consommation et intègre des exigences en matière d'émissions carbone et de confort d'été.



© brizmaker



Document réservé à l'usage exclusif de l'abonné AF000700

Boughriet Rachida -

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).

Le collectif Effinergie lancera, à compter de septembre 2021, son nouveau label BBC (bâtiment basse consommation) dédié aux projets de rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires. Pour rappel, le label BBC Effinergie Rénovation avait été officiellement lancé avec la publication de l'arrêté du 29 septembre 2009 relatif à son contenu et aux conditions de son attribution. « *En 2021, on a considéré que c'était le moment opportun pour revoir ce label qui bénéficie de quelques nouveautés. Cela ouvre aussi des portes vers l'avenir avec l'État, voir comment on peut retravailler*

sur un nouvel arrêté label BBC en rénovation qui pourrait venir dans les mois qui viennent si tout va bien, ainsi qu'une orientation vers un label plus exigeant appelé « premium » », explique Yann Dervyn, directeur d'Effinergie.

Maintien des objectifs de sobriété énergétique

Ainsi, les objectifs de sobriété énergétique du label sont « *maintenus exigeants* » mais « *atteignables* » dans chaque territoire, grâce à une modulation en fonction de la zone climatique et de l'altitude, indique Effinergie. La consommation d'énergie primaire exigée pour le résidentiel et les bâtiments tertiaires reste inchangée. Soit 80 kilowattheures par mètre carré par an pour les logements. Et pour les bâtiments tertiaires, une consommation qui doit être inférieure à 40 % de la consommation de référence.

Pour l'heure, les coefficients de transformation en énergie primaire pris en compte (définis par l'arrêté du 13 juin 2008) ne changent pas non plus : 2,58 pour les consommations et les productions d'électricité, 0,6 pour les consommations de bois et 1 pour les autres consommations. Le coefficient d'énergie primaire pour l'électricité demeure inchangé dans le nouveau label, alors qu'il va évoluer pour le diagnostic de performance énergétique (DPE) réformé en juillet 2021 et la réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE 2020) à partir de janvier 2022. Le coefficient de conversion pour l'électricité passera de 2,58 à 2,3. « *Ce point sera étudié dans la version premium* » du label qui devrait sortir en 2022, précise Sébastien Lefeuvre, responsable de l'Observatoire BBC Effinergie.



De nouvelles exigences sur les émissions carbone et le confort d'été

Parmi les nouveautés du label : il intègre désormais des seuils concernant les émissions de carbone dues à l'énergie consommée. Soit pour les bâtiments à usage d'habitation, le seuil de 20 kilogrammes équivalent carbone par m² par an (kgeq.CO₂ /m²/an) et pour les bâtiments à usage tertiaire : 10 kgeq.CO₂ /m²/an. De nouvelles exigences sont prévues sur le carbone, « *renforçant ainsi la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre* », souligne Effinergie. Le nouveau label fixe aussi des exigences concernant le confort d'été « *avec en particulier des facteurs solaires des baies, en*

fonction des zones climatiques et de l'inertie du bâtiment », indique Christian Cardonnel, consultant en efficacité énergétique.

Le label comprend également l'obligation d'un contrôle des systèmes de ventilation et une mesure de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques « *pour préserver la santé des occupants et pérenniser le bâtiment* ». Ainsi, la performance de l'enveloppe du bâtiment « *est renforcée par des seuils de perméabilité à l'air et de déperditions thermiques à ne pas dépasser* ». Enfin, d'autres thématiques dans « *un but pédagogique* » sont incluses dans le référentiel comme la préservation de la biodiversité et l'écomobilité.

Par ailleurs, les matériaux biosourcés « *ne sont pas valorisés mais font partie des éléments de travail pour le futur label premium* », ajoute Angélique Sage, responsable technique chez Effinergie.

Article publié le 04 juin 2021



Rachida Boughriet, journaliste
Rédactrice spécialisée

Vidéo sur le même thème



[Label BBC pour le patrimoine bâti ancien : un objectif réalisable](#)
[Rénover un bâtiment ancien au label BBC sans dénaturer la façade ni remettre en cause l'intégrité de la construction. Tel est le pari réussi de la Mairie de Breuillet \(91\) désormais installée dans un château du XVII^e siècle estampillé basse consommation ! - 14/05/2012](#)

Actu-Environnement

© 2003 - 2021 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).